

Ministère  
de  
l'Éducation Nationale  
0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Beaux-Arts  
-0-0-0-

ETAT FRANÇAIS  
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942,

ARRÊTÉ :

Article Premier.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à Chastel-sur-Murat (Cantal) par la Chapelle Saint-Antoine (façades, élévations, toitures) et le roc sur lequel elle est bâtie.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° 570-577 à 579-583-589 à 592-595-592, dont les propriétaires sont :

|                                                                       |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Commune de Chastel-sur-Murat .....                                    | 577-578         |
| Habitants du Bourg de Chastel s/Murat                                 | 579             |
| DELPINOU François, époux Fioere, à l'Héritier .....                   | 692             |
| MEYNIEL Alexandre, époux BOYER à Murat .....                          | 570-591-592-595 |
| SOUBRIER Julie Melle, à Murat .....                                   | 589-590         |
| USELADE Jean Alphonse, époux Rolland 69, rue Saint-Charles Paris 15e. | 583             |

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Chastel-sur-Murat et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation

Le Sous-Chef du Bureau des  
Monuments Historiques et  
des Sites,

*[Signature]*

Paris, le 9 mars 1943.

Par délégation;  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts

signé : L. HAUTECOEUR